

**Programme communal de développement rural
Commune de Olné**

Partie IV – Projets

Fiches projets – LOT II



Ce document est imprimé
sur du papier bénéficiant du label
"FSC Mixed Sources"
et des certifications suivantes :
ISO 9001, ISO 14001

TABLE DES MATIÈRES

II.1. Création de logements intergénérationnels et tremplins à La Falise ou aux Montagnards.....	3
II.2. Aménagement des espaces publics définis dans le PCA du site de la Falise.....	9
II.3. Réalisation d'un parcours didactique reliant le village aux Fosses et création d'un verger conservatoire.....	11
II.4. Création d'une crèche.....	19
II.5. Aménagement d'un espace public jointif au hall omnisports.....	21
II.6. Aménagement du site du Fief.....	23
II.7. Réalisation d'un aménagement paysager du site du Tilleul.....	27
II.8. Réalisation d'un aménagement paysager du site de la Croix-Renard.....	31
II.9. Aménagement d'un espace de rencontre à La Bouteille.....	35
II.10. Aménagement d'un espace de rencontre à Saint-Hadelin (face à l'école).....	37
II.11. Mise en place d'un relais local pour la promotion du tourisme.....	39
II.12. Élaboration d'une charte de convivialité.....	41
II.13. Renforcement de la politique d'accueil des nouveaux habitants.....	43
II.14. Création d'une dynamique inter-associations.....	45
II.15. Mise en place d'une politique de valorisation du petit patrimoine et des édifices remarquables.....	47
II.16. Mise en place d'actions communales visant la gestion des eaux de pluie et leur récupération.....	49

II.1. CRÉATION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET TREMPLINS À LA FALISE OU AUX MONTAGNARDS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le Plan Communal d'Aménagement de La Falise, dont il est question dans un projet du lot I, vise notamment à définir le site le plus opportun pour la construction de logements intergénérationnels à mettre en oeuvre dans le cadre du PCDR en lot II, à La Falise ou aux Montagnards.

Le présent projet consiste en la réalisation de logements intergénérationnels et tremplins sur le site qui aura été déterminé dans le PCA.

Les logements intergénérationnels sont des « *logements conçus et aménagés – par un pouvoir public – pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services* » (Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°3 – *Le logement intergénérationnel*, 2006).

Aux logements intergénérationnels, il est intéressant de lier le concept de logements tremplins : « *Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré* ».

« *L'objectif des logements tremplins est bien de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal* » (Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°2 – *Le logement « tremplin »*, 2006).

Par la création de ces logements en lien les uns avec les autres, il s'agit de :

- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations ;
- Assurer la diversité sociale ;
- Favoriser la cohésion sociale ;
- Retarder si pas éviter aux seniors la solution « maison de repos », chère pour la collectivité et souvent peu souhaitée par les personnes ;
- Faciliter la vie des jeunes ménages ;
- Augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré.

Loin de se limiter à une simple construction, un bon projet de logement intergénérationnel doit organiser la convivialité des lieux et prévoir à proximité des espaces de rencontre, de jeux et de services spécialement adaptés aux jeunes couples et leurs enfants ainsi qu'aux seniors.

Un organe de gestion devra déterminer les critères d'attribution des logements intergénérationnels et tremplins (ainsi que les critères de priorité), et le montant des ristournes en cas d'accès à la propriété par les jeunes.

Les principes de conception du projet sont repris en annexe.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population, le constat du peu de possibilités de logements (en termes de taille et de coût) pour les jeunes et pour les seniors a été fait. L'AFOM réalisée en CLDR a également mis ce problème en exergue en faisant remarquer la faible proportion de logements locatifs sur la commune. La fuite des jeunes et des seniors vers d'autres communes a par ailleurs été perçue comme une menace pour la diversité sociale, avec l'image d'une commune réservée aux plus nantis. Les exemples de logements intergénérationnels visités à Incourt ont retenu toute l'attention des membres de la CLDR.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La création de lotissements a attiré des populations d'âge homogène. Aujourd'hui, la structure de la population olnoise est peu diversifiée et vieillissante.

Les jeunes adultes éprouvent des difficultés à rester dans leur commune. Dans le cas d'Olne, c'est lié au relatif isolement de la commune (nécessité d'avoir une voiture), à la domination du modèle « maison isolée » dans le parc immobilier – et donc au coût du logement – et à la faiblesse du marché locatif.

Les nouveaux habitants d'Olne sont majoritairement des familles aisées et les générations se côtoient peu.

Le diagnostic avait clairement identifié un enjeu relatif à « l'incapacité actuelle de la commune à maintenir sur son territoire les jeunes adultes et la faiblesse des infrastructures et services destinés aux personnes âgées risque d'engendrer progressivement un déséquilibre encore plus grand dans la composition de la population. Des mesures devront être prises dans plusieurs directions, dont l'adaptation du parc immobilier, afin d'anticiper ce déséquilibre, ou de le réduire en ce qui concerne les jeunes adultes ».

La création de logements intergénérationnels permet d'apporter une réponse à l'exode des jeunes et des seniors en leur offrant un logement adapté. Ce type de logement permet également de création de nouvelles dynamiques de rencontre. En outre, la création de logements tremplins permet d'inciter des jeunes couples à s'installer dans la commune, selon des critères définis par la commune (différents des critères relatifs au logement social).

4. LOCALISATION

Le projet sera situé dans le village d'Olne, qui constitue le pôle principal de la commune. Le PCA de La Falise déterminera la localisation précise des logements intergénérationnels et tremplins.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Achat d'un terrain / d'un bâtiment
- Réflexion sur les critères d'attribution
- Réflexion sur le nombre de logements à créer et sur la répartition logements seniors / logements tremplins
- Réflexion sur l'implantation d'activités annexes
- Conception architecturale
- Construction
- Équipement intérieur
- Aménagement des abords
- Rédaction des critères d'attribution et rédaction d'une charte
- Détermination d'un comité de sélection
- Appel aux candidats et sélection
- Gestion et entretien

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Le premier objectif visé est « d'offrir des logements répondant aux besoins de la population » en amenant une nouvelle offre en logements sur la commune (appartements locatifs). Il s'agit également « d'améliorer les dynamiques de rencontre ». Le projet vise à permettre à la population locale de rester sur le territoire et à lutter contre l'isolement et l'exclusion.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Les logements devront être gérés par un membre du personnel communal (ou autre organisme). L'entretien des bâtiments devra également être envisagé.

8. ANNEXE

8.1. PRINCIPES DE CONCEPTION DU PROJET

Architecture

Intégration architecturale

Il s'agit de veiller à la bonne intégration architecturale et urbanistique des constructions au bâti existant afin de les insérer harmonieusement dans le village.

Performance énergétique

Il s'agit également de concevoir les bâtiments avec le souci de limiter les déperditions et les consommations d'énergie (bonne isolation et ventilation des bâtiments, système de chauffage adapté, système de production d'énergie renouvelable, ...)

Flexibilité

Les bâtiments seront conçus de manière à permettre une certaine flexibilité dans les aménagements, en fonction des besoins qui peuvent se présenter dans le futur. Il s'agit de permettre des adaptations ultérieures en autorisant la réunion ou la séparation aisées des modules d'habitation.

Adaptabilité aux PMR

Par ailleurs, il s'agit de concevoir certains logements accessibles et adaptables aux PMR (personnes à mobilité réduite). Le principe du logement adaptable est de rendre aisée dès l'origine de la construction (ou rénovation lourde) sa transformation ultérieure en un logement adapté (logement qui répond directement aux besoins d'une PMR).

(source : « Guide d'aide à la conception d'un logement adaptable », édité par la DGO4)

Trois grands points de vigilance sont à observer dans l'approche d'un logement adaptable :

- *Absence de barrières architecturales :*
La plupart des obstacles architecturaux tels que marches ou passages trop étroits ne peuvent être supprimés ultérieurement ou seulement à grand frais. Il est dès lors indispensable de concevoir le logement en évitant tout obstacle à la circulation.
- *Interventions sans travaux lourds et à moindre coût :*
Au plus les éléments permettant une circulation aisée sont intégrés dans le projet, au plus l'adaptation est facile et peu coûteuse.
- *Confort pour tous :*
Des adaptations légères, ne causant pas de réels surcoûts et permettant d'améliorer le confort de chacun, valide ou moins valide, peuvent être prévues au départ du projet.
A titre d'exemple, la hauteur des poignées, la hauteur des allèges, le type de robinetterie seront adaptés dès le départ. Un revêtement antidérapant peut également être prévu.

Pour réaliser un logement adaptable, deux conditions minimales sont à respecter :

- *L'entrée du logement et ses espaces de vie, c'est-à-dire séjour, cuisine, chambre principale, salle de bains et toilette, se trouvent sur un même niveau.*
- *La surface nette (hors murs) des espaces de vie dans le logement est de minimum 55 m².*

La dimension appropriée des pièces conditionne le succès d'un logement adaptable. Parallèlement à cela, la conception devra tenir compte des futurs espaces de circulation. Si le logement ne répond pas à ces deux exigences, il ne saurait devenir un logement adapté sans générer des coûts importants - dès lors, on ne le considérera pas comme adaptable.

Organisation des bâtiments

Les logements destinés aux seniors doivent être des logements de plain pied avec 2 chambres. Il doivent être accessibles facilement et être adaptables pour des PMR.

L'agencement de l'espace doit être conçu de façon à éviter les déplacements trop nombreux et trop longs.

Les logements destinés aux jeunes couples compteront de 1 à 4 chambres.

Lorsque cela est possible, les logements destinés aux jeunes seront conçus de manière à être adaptables pour des PMR. Ces logements à la fois destinés aux jeunes et adaptables compteront 2 chambres, dans un souci de flexibilité, pour permettre une occupation ultérieure par des seniors ou des PMR si nécessaire.

Les parties communes aux deux types de logements seront accessibles et adaptées aux PMR. Elles seront conçues dans le but de favoriser les échanges intergénérationnels. Elles seront aménagées de manière conviviale.

Aménagement des abords

Les aménagements des accès aux abords du bâtiment devront tenir compte de l'utilisation des jardins en particulier par les jeunes ménages. La mise en commun des espaces de jardins entre seniors et jeunes peut être envisagée afin de favoriser les relations intergénérationnelles et de voisinage.

Les abords des logements intergénérationnelles devront être aménagées de manière à favoriser des déplacements sécurisés pour des PMR vers les différents pôles du village et les arrêts de transports en commun.

Les échanges intergénérationnels

L'aménagement judicieux de l'espace intérieur et extérieur des logements constitue un premier pas, déterminant, pour faire de l'infrastructure un lieu réel d'échanges entre générations.

La création de logements intergénérationnels permet de suggérer et rappeler aux locataires d'échanger des services sur un mode gagnant gagnant, via l'établissement d'une charte.

Les attributions des logements

Les critères d'attribution des logements peuvent conditionner l'entraide et les liens sociaux qui se noueront entre les seniors et les jeunes.

Les critères peuvent être d'ordre purement objectifs (âge, revenu, provenance, ...), mais peuvent également relever d'aspect de type relationnel en confrontant les attentes et les motivations des différents individus et en organisant des rencontres préalables entre les candidats locataires, selon que l'on désire développer des relations plus ou moins fortes entre les personnes.

En ce qui concerne les logements tremplins, un règlement d'attribution reprendra des critères tels que, par exemple :

- Etre de bonne conduite, vie et moeurs.
- Etre âgé de 18 à 30/45 ans.
- Ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un autre logement.
- Disposer de revenus supérieurs à une somme minimale permettant de justifier l'intention d'acquérir un logement.
- Disposer de revenus inférieurs à une somme maximale.
- Etre ou avoir été domicilié dans la commune ou y avoir son lieu de travail.

Afin de permettre le classement des demandes, on peut ajouter à ces critères des règles de priorités (être marié ou vivre maritalement, avoir des enfants, avoir des attaches familiales dans la commune, le degré de motivation à acquérir un logement dans la commune, le caractère d'urgence, ...).

La réalisation d'une charte d'engagement du locataire est conseillée, de manière à rappeler l'esprit du logement tremplin, c'est-à-dire une passerelle vers la propriété, une aide aux jeunes couples pour construire leur avenir. Un comité d'accompagnement des locataires peut également être mis en place.

Le loyer et le montant des ristournes devra être déterminé.

Le montant des ristournes peut, par exemple, correspondre à :

- Un pourcentage du montant des loyers versés lors des 12 derniers mois.
- Une somme fixe. Par exemple 100 euros par mois de loyer versé.
- Un pourcentage fixe de la totalité des loyers versés. En général 20 ou 25%.

- Un pourcentage dégressif selon le nombre d'années passées dans le logement tremplin.

Certaines clauses supplémentaires peuvent être fixées, par exemple :

- Ne pas occuper le logement tremplin plus de 6 ans.
- Demeurer domicilié dans la maison un certain nombre d'années.
- S'installer sur le territoire rural de la commune.

II.2. AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DÉFINIS DANS LE PCA DU SITE DE LA FALISE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Un projet du lot I porte sur la réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement (PCA) sur le site de La Falise et alentours.

Le présent projet consiste en l'aménagement des espaces publics conformément aux prescriptions du PCA, notamment les espaces publics de la Falise et l'itinéraire doux qui y sera prévu, ainsi que la place du Village. Le projet peut également intégrer l'aménagement d'équipements communautaires.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	X
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Voir projet de PCA en lot I.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Voir projet de PCA en lot I.

4. LOCALISATION

Voir projet de PCA en lot I.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Éventuellement recourir à l'expropriation et/ou l'achat de certains terrains
- Concevoir les aménagements à réaliser
- Réaliser les aménagements

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Voir projet de PCA en lot I.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Selon le/les équipement(s) communautaires qui pourraient être créés, une création d'emploi pourrait être envisagée pour assurer son/leur bon fonctionnement. En outre, les ouvriers communaux devront être chargés de l'entretien des espaces publics créés.

II.3. RÉALISATION D'UN PARCOURS DIDACTIQUE RELIANT LE VILLAGE AUX FOSSES ET CRÉATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'intégrer le site des Fosses à un circuit pédestre didactique traitant de la thématique de l'environnement naturel et de la vie rurale.

Ce circuit intégrera également un verger conservatoire à créer, en bordure du village. Un système de parrainage peut être envisagé à l'instar du verger conservatoire de Soumagne. Un partenariat est à envisager avec les Amis de la Terre qui le gèrent.

Un sentier sera également réalisé en prolongation des Grandes Fosses, vers l'Ouest, afin d'effectuer un bouclage au départ du village. L'introduction de quelques ovins ou caprins sur les terrains en pente peut être envisagée, à proximité des Grandes Fosses notamment.

Ce projet vise la réalisation de la boucle de chemin thématique « vergers ».

Il serait intéressant de réaliser ce projet en lien avec les projets de ferme didactique (projet III.1.), de potager collectif (III.2.), et de plantations d'arbres fruitiers (I.8. - notamment au sein des vergers existants dans l'auréole villageoise).

La bibliothèque pourrait également participer à ce projet.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des consultations de la population, le souhait de mieux faire connaître les arbres fruitiers (anciennes variétés) des vergers avait été exprimé. Il avait également été signalé la volonté d'impliquer les habitants dans des projets (redécouverte de traditions locales, folklore, cuisine, plantations, entretien d'espaces replantés d'espèces anciennes...). Le projet de création de vergers a été proposé lors du groupe de travail relatif au patrimoine.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet intègre les aspects liés à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager local, caractéristique des bocages. Il participe au maintien de la biodiversité et permet d'y sensibiliser la population. Il présente un aspect participatif et fédérateur permettant de

créer de nouvelles dynamiques de rencontre entre les habitants, les écoliers, les différentes générations, les scientifiques, etc...

Le projet de création de verger conservatoire permet de donner une impulsion au développement local. Des ateliers cuisine pourraient par exemple être envisagés avec les fruits récoltés, de même que la production de produits locaux, etc.

4. LOCALISATION

Situation avantageuse du circuit :

- À proximité du pôle villageois d'Olne
- En contact direct avec l'école communale, les terrains de sport, le futur hall omnisports, la salle Théo Dubois, différents parkings.

Implantation du verger :

- En lien avec l'auréole villageoise
- En zone agricole au plan de secteur
- À proximité de l'école et des parkings
- Terrains appartenant au CPAS
- Ne perturbe pas le paysage

Longueur totale du circuit : environ 2000 m

Longueur du tronçon à créer : environ 200 m

5. TÂCHES À RÉALISER

- Entretien du site des Fosses.
- Création d'un bouclage pédestre.
- Aménagement de l'espace autour de l'Arbre de la Liberté.
- Création d'un parcours de type « Hébert » dans les Grandes Fosses.
- Création du verger.
- Gestion du verger.
- Développement des aspects didactiques.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :

- « Valoriser le patrimoine (structures villageoises, traditions, cadre naturel) »
- « Améliorer l'état de l'environnement »
- « Améliorer les dynamiques de rencontre »

Les sous-objectifs poursuivis sont :

- Mettre les structures agricoles typiques en valeur (petites exploitations, bocages, ...)
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
- Créer de nouveaux modes de déplacements (utilisation des sentiers)
- Soutenir les dynamiques de rencontres existantes
- Inventer de nouvelles dynamiques de rencontres

Les effets multiplicateurs peuvent correspondre à :

- Créer une offre touristique
- Créer des liens entre les générations
- Valoriser les produits locaux

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans ce projet.

8. ANNEXES

8.1. PRISES DE VUES



Chemin Filpau



Vue vers les Fosses depuis Filpau



Grandes Fosses



Arbre de la liberté – Petites Fosses



Chemin entre les Petites Fosses et la Croix



Idem, à proximité de la Croix



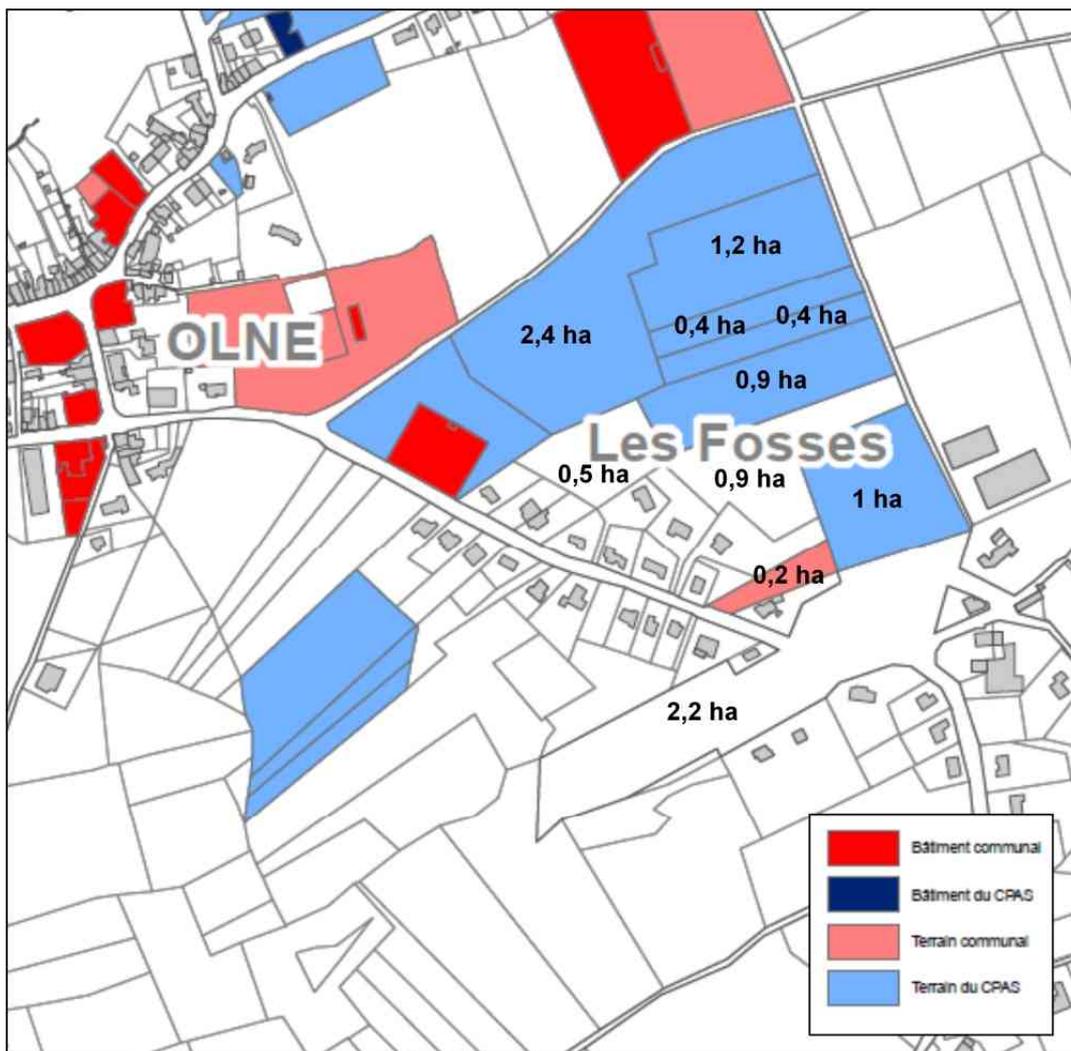
Croix



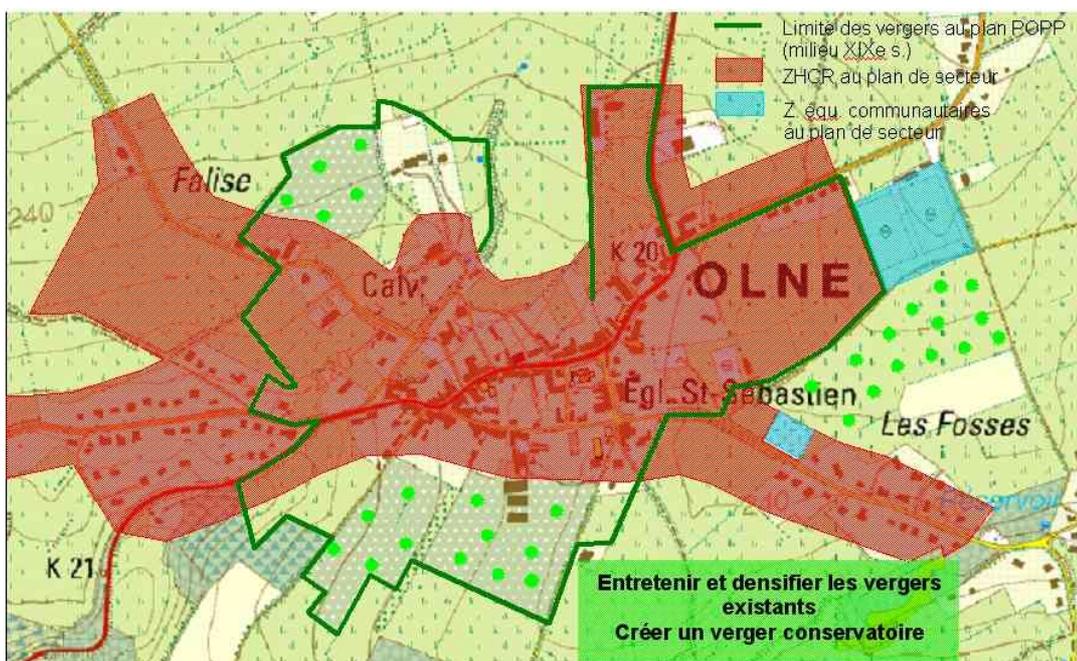
Terrain jouxtant le cimetière

8.2. SITUATION DU PROJET





Propriétés concernées



Localisation historique des vergers en lien avec l'auréole villageoise et proposition de verger conservatoire

8.3. PROJET

Entretien du site des Fosses

La commune d'Olne compte peu de bois sur son territoire. Le site des Fosses présente un intérêt particulier car il s'agit d'un bois public, régulièrement fréquenté par les mouvements de jeunesse et les écoles ainsi que par les promeneurs.

L'entretien aura comme objectif de maintenir Les Fosses comme bois praticable et éviter le développement des conifères et des plantes invasives.

Création d'un bouclage pédestre

Le circuit didactique proposé nécessite la création d'un cheminement entre le site des Fosses et le chemin Filpau, que ce soit via le tracé d'un chemin ou via la pose d'échaliers.

Aménagement de l'espace autour de l'Arbre de la Liberté

Il s'agit :

- de mettre en valeur l'Arbre de la Liberté
- d'empêcher l'accès aux véhicules d'une manière esthétique
- de recréer une aire de repos (bancs + poubelles)
- de sensibiliser les passants, utilisateurs des Fosses à leur historique, leurs particularités, leur respect (panneaux didactiques)
- d'organiser le parking en contrebas (4 à 5 emplacements)
- d'aménager la traversée de voirie afin d'établir le lien entre les Grandes et les Petites Fosses

Remarque importante : la « placette » de l'Arbre de la Liberté ne sera pas agrémentée de luminaires

Création d'un parcours de type « Hébert » dans les Grandes Fosses

Site internet de la Fédération belge d'herbétisme : <http://www.fbh.be/>

Dans les parcours Hébert, les accidents de terrain, les obstacles naturels, en général tout ce qui se trouve sur le trajet peut être l'objet ou le moyen d'un exercice.

« On court en enjambant les flaques d'eau stagnant sur un chemin que l'on quitte en sautant par dessus un fossé, pour ramper ensuite en passant sous une clôture franchie à nouveau par un saut. En forêt, les arbres abattus offrent de belles possibilités pour pratiquer l'équilibre, la quadrupédie et le saut. Les pommes de pin servent au lancer et les rondins sont utilisés pour le "porter". On trouve même des bâtons assez longs et solides que pour servir de perches aidant à franchir un fossé ou autre cavité ».

L'environnement naturel constitue le cadre dans lequel évolue l'hébertiste. Il fournit les matériaux et offre de multiples possibilités pour pratiquer la gymnastique selon Georges Hébert. Elle est basée sur les gestes naturels et utilitaires qui se font dans le mouvement, alors que les autres « pistes santé » correspondent plutôt à une succession d'exercices « statiques ».

Il est important que la création du parcours Hébert respecte les modalités relatives au site classé.

Création du verger

- Création d'un organe de gestion
- Achat de plants
- Plantations
- Entretien
- Récolte des fruits

- Exploitation des récoltes

Aspects didactiques

Les aspects didactiques portent sur l'histoire du site (extractions), les caractéristiques du sous-sol (pseudo-dolines), le classement du site, l'évolution du site (pelouse calcaire, bois).

Concrètement il s'agit d'installer des panneaux didactiques sur la « placette » de l'Arbre de la Liberté.

Il est nécessaire de rappeler les contraintes légales aux utilisateurs des Fosses, via une signalétique efficace, notamment.

II.4. CRÉATION D'UNE CRÈCHE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer une crèche à destination des Olnois dans l'îlot rural d'entreprises. Le nord-ouest est la partie la plus peuplée de la commune, et est proche du pôle de Fléron, fréquenté par les Olnois. L'îlot rural jouit dès lors d'une bonne situation, à proximité des habitants et sur un lieu de passage. Il faudra tout de même s'assurer que la crèche soit accessible depuis la rue de Theux.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne	X		

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors de réunions de CLDR et de groupes de travail, le constat de l'absence de crèche a été fait plusieurs fois, ce qui explique la présence de ce projet dans le lot II.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Même si le fonctionnement de la halte garderie est à saluer, le développement de l'accueil de la petite enfance à Olne est nécessaire, car la demande ne semble pas satisfaite. En outre, la création d'une crèche participerait à lutter contre l'effet de commune « dortoir » en permettant aux Olnois de bénéficier d'une crèche dans leur commune.

4. LOCALISATION

Le projet se situe dans le quartier de Riéssonsart, dans l'îlot rural d'entreprises.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Déterminer le public cible : la crèche devant se situer en bordure de la commune, des jeunes parents des communes voisines pourrait être intéressés au même titre que les Olnois par les services proposés.
- Déterminer la capacité d'accueil de la crèche.
- Déterminer le mode de gestion et de financement du projet.
- Désigner d'un auteur de projet.
- Construction de la crèche.
- Engagement du personnel.
- Mise en service.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

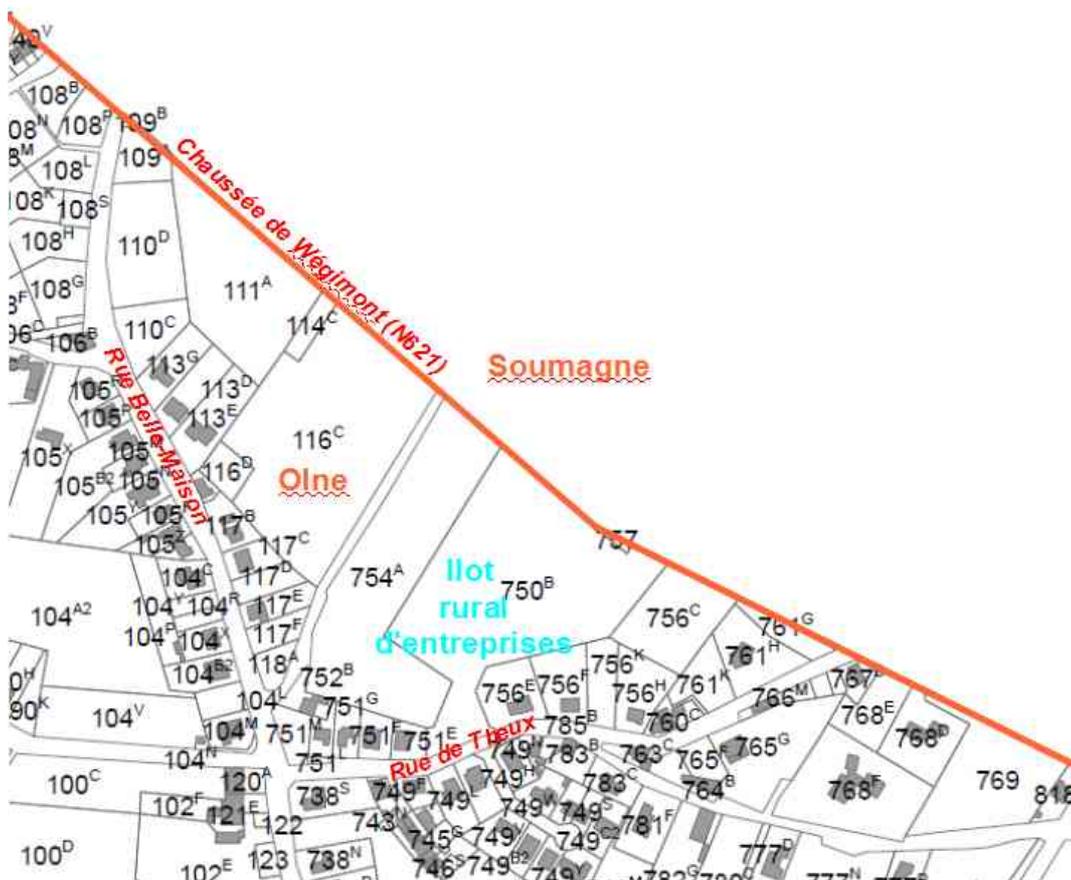
Il s'agit d'augmenter l'offre en services.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emploi devra être envisagée dans le cadre de ce projet, le personnel engagé (puériculture, équipe médico-sociale, psychomotricité, direction, secrétariat, cuisine, entretien, ...) dépendant de la taille de la crèche.

8. ANNEXE

8.1. SITUATION



Extrait du PLI.

II.5. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC JOINTIF AU HALL OMNISPORTS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

En bordure du village d'Olne un nouvel espace est constitué en y installant des équipements communautaires. La nouvelle école communale est ouverte depuis 2007, le hall omnisports est en construction et sera terminé en 2012. Les terrains de sports (football et tennis) sont antérieurs à ces eux équipements.

Il s'agit dès lors d'aménager un espace collectif ouvert, de convivialité et de rencontre, à vocation communautaire. Il est fréquenté par une population essentiellement olnoise mais aussi par des habitants de communes voisines.

L'espace public à concevoir est le point d'articulation de ces équipements. Il permettra aussi des rassemblements de sportifs.

La qualité de cet espace sera à la fois fonctionnelle (distribution et événements) et paysagère (identité olnoise et repère dans la commune).

Un aménagement minimaliste des circulations est nécessaire dès à présent en 2012 pour permettre l'utilisation du hall omnisport.

Le projet viendra donc en complément de l'aménagement déjà réalisé en 2012 pour les raisons fonctionnelles susdites.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors les groupes de travail, les villageois ont souhaité créer un espace de rencontre à proximité des équipements qu'ils fréquentent et qui apportent une nouvelle dimension à la commune.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La conception du projet avec la participation des habitants est essentielle puisqu'il s'agit d'un espace nouveau qui les concerne tout particulièrement et marque l'image de la commune. Cette participation est l'une des conditions pour que les habitants s'approprient cet espace. Le PCDR est donc l'outil adéquat.

4. LOCALISATION

- Statut au plan de secteur : zone d'habitat çà caractère rural.

II.6. AMÉNAGEMENT DU SITE DU FIEF.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de sécuriser les escaliers du Fief, les marches sont aujourd'hui fortement irrégulières, glissantes et il n'y a pas de rampe de protection. Il s'agit également de mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager du Fief. Un dégagement paysager vers la Neuville sera envisagé (gestion de la végétation). Un point de vue sera aménagé à côté de l'arbre à clous et un petit espace convivial sera créé. Le petit patrimoine (croix) sera également mis en valeur. Une aire de pique-nique sera installée à proximité. Le tronçon de rue menant à l'église sera pavé, tout en permettant un accès aisé vers le point de vue aux personnes à mobilité réduite. Une mise en lumière du site peut également être envisagée.

Des panneaux didactiques sur l'histoire du Fief seront placés, de même qu'un panneau d'information relatif aux balades.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors de l'organisation des premiers groupes de travail que le projet de rénovation des escaliers du Fief a été cité. Les propositions supplémentaires d'aménagement ont ensuite été formulées lors d'une visite de terrain (point de vue, aire de repos, ...).

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le site du Fief (Mont Saint-Hadelin) dépendait autrefois de l'Abbaye de Stavelot. Le site présente une haute valeur historique, patrimoniale, symbolique et esthétique. L'ensemble formé par l'église Saint-Hadelin et ses abords (tilleuls, presbytère, place, etc.) a d'ailleurs été classé en 1962. Le site se présente comme un promontoire dominant La Neuville (également site classé) dans la vallée de la Magne, mais la végétation envahissante ne permet pas de profiter pleinement du point de vue. La valorisation du site du Fief constitue un atout pour le développement touristique de la commune et pour la sensibilisation au patrimoine bâti et paysager exceptionnel de la commune.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le site du Fief (Mont Saint-Hadelin).

5. TÂCHES À RÉALISER

- Concevoir des aménagements permettant de valoriser le caractère historique, patrimonial, paysager et convivial du site.
- Réaliser des aménagements.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de valoriser le patrimoine et la qualité paysagère ainsi que d'améliorer la mobilité et l'accessibilité.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

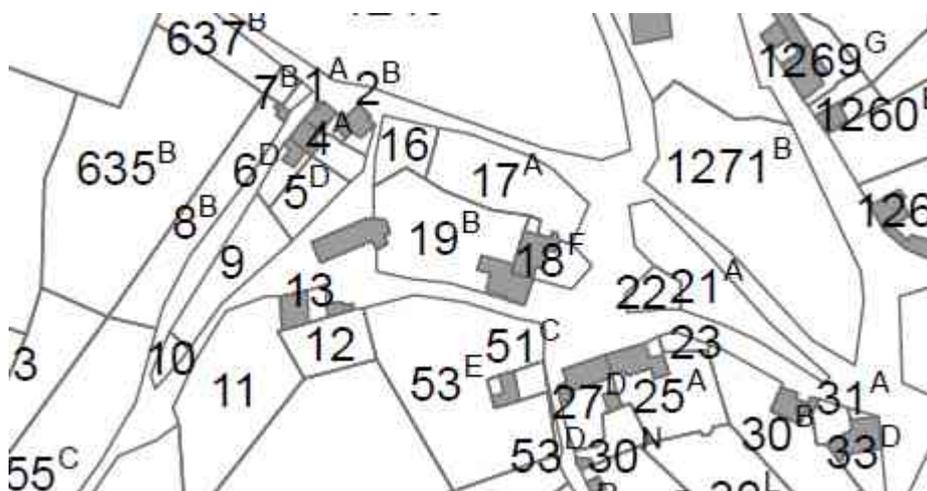
La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ANNEXES

8.1. SITUATION



Orthoimage



Extrait du PLI.

8.2. ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE



Site de l'église.



Voirie.



Escalier.



Espace aménagé à l'entrée du Fief.



Point de vue masqué par la végétation

II.7. RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DU TILLEUL.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet est complémentaire au projet proposé en première convention (Lot I.1.C).

Au niveau patrimonial, le chemin du Tilleul fait le lien entre Olne et Saint-Hadelin deux pôles de la commune au riches passés et à l'identité forte. Au Moyen-Age et à la Renaissance, alors que la majorité de l'actuel territoire de la commune d'Olne appartenait au Comté de Dalhem, Saint-Hadelin appartenait à la Principauté abbatiale de Stavelot.

Bien que la majeure partie de la commune constituait une enclave hollandaise à l'intérieur des Pays-Bas Autrichiens, le Tilleul est déjà mentionné sur les cartes de Ferraris. Il était l'arbre de justice de Saint-Hadelin. Le « château » de Saint-Hadelin est situé à l'extrémité ouest du chemin.

Plusieurs éléments intéressants jouxtent le chemin du Tilleul, entre Olne et Saint-Hadelin : un petit refuge naturel (« Le Coquelicot »), le Tilleul (arbre remarquable), une doline (ainsi qu'un arbre remarquable à proximité), le château de Saint-Hadelin.

En outre, la Direction de la Nature et des Forêts reprend une grande partie du nord du chemin (principalement à l'est du Tilleul) en zone de haies remarquables. Cette zone est en partie située en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.

Le projet consiste à réaliser quelques petits aménagements le long du chemin du Tilleul, en particulier sur le site du carrefour du Tilleul. Ce site marque le croisement entre le chemin reliant le nord de Falise et Fosses Berger, et le chemin du Tilleul.

Les aménagements proposés participeront :

- à la mise en valeur du Tilleul, arbre remarquable, important aux yeux des Olnois,
- au renforcement du réseau de haies caractéristiques du bocage,
- à la mise en valeur du patrimoine karstique de la commune,
- à la mise en valeur du paysage perçu.

Les aménagements s'intégreront au cadre rural de la commune d'Olne.

Concrètement, il s'agira de :

- restructurer les haies typiques du bocage par le biais de plantations, le long du chemin ;
- entretenir les haies en tant que haies basses taillées ;
- placer des bancs incitant à l'observation du paysage vu depuis le chemin ;
- attirer l'attention sur certaines vues en les « cadrant » depuis le chemin ;
- aménagement du site du Tilleul pour l'observation du panorama 360° ;
- installation de panneaux didactiques sur le paysage, le karst, l'histoire de la commune, etc. ;
- installer des aires de repos (bac, pique-nique, ...)

En outre, le Chemin du Tilleul pourrait accueillir sur son tracé des expositions temporaires, le sentier des « sensations » (projet du lot III), etc...

Le chemin du Tilleul peut faire l'objet de l'implication participative des enfants à la signalisation, l'aménagement et l'entretien des abords, la conception de nichoirs pour oiseaux à poser le long du chemin (en lien avec la boucle thématique « Les oiseaux du bocage », etc...

Les aménagements seront réalisés en concertation avec les agriculteurs.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	X
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Les membres de la CLDR ont signalé à plusieurs reprises l'intérêt de développer un projet sur le chemin du Tilleul, qui relie les deux entités principales de la commune, tout en gardant le caractère rural et naturel du chemin.

La fiche du lot I concernant les liaisons utilitaires pour les modes doux prévoit quelques aménagements du chemin qui portent sur sa praticabilité, notamment en matière de gestion des eaux. Le présent projet intervient en complémentarité au projet du Lot I, et vise à mettre en valeur les caractéristiques du chemin et de ses abords.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

De par sa situation entre les deux pôles communaux et ses caractéristiques intéressantes (Tilleul remarquable, phénomènes karstiques à proximité, paysage panoramique, caractéristiques bocagères, ...) le chemin constitue un endroit idéal pour sensibiliser ses utilisateurs à certaines thématiques.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le chemin du tilleul, situé en zone agricole entre Olne et Saint-Hadelin, sur des terrains non cadastrés.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Établir une concertation avec les agriculteurs.
- Aménager les points de vue.
- Concevoir, réaliser et placer les panneaux didactiques.
- Replanter des haies, tout en conservant des ouvertures paysagères.
- Dégager et nettoyer la doline.
- Aménager des aires de repos.
- Établir des partenariats avec les écoles et associations.
- Information, communication et promotion des aménagements réalisés.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les objectifs principaux visés par ce projet sont les suivants :

- « Renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux »
- « Valoriser le patrimoine naturel »
- « Valoriser et renforcer la qualité paysagère »

7. CRÉATION D'EMPLOI ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ANNEXES

8.1. PRISES DE VUES :



Château de Saint-Hadelin



Château de Saint-Hadelin



Doline



Tilleul – Point de vue paysager



Chemin du Tilleul



Petit refuge naturel « Le Coquelicot »

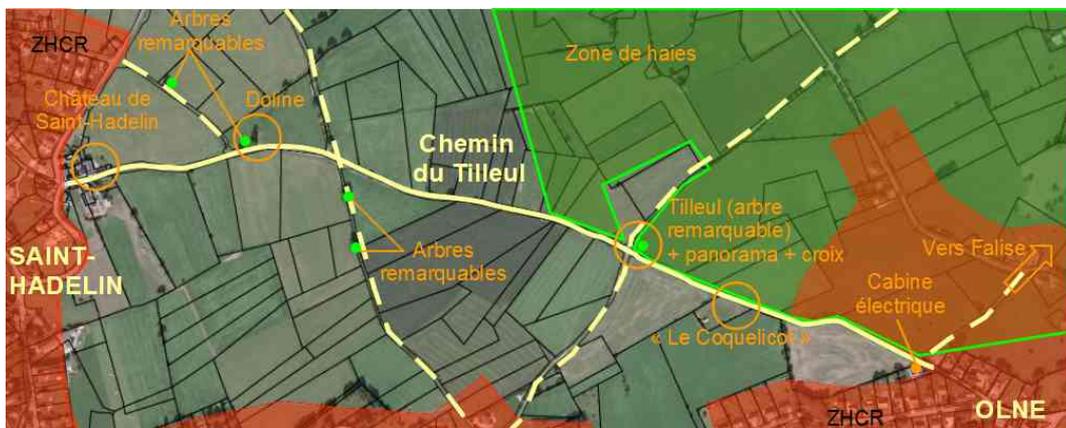


Chemin du Tilleul à Olne, Voie de Liège



Chemin menant à Herdavoie

8.2. SITUATION



II.8. RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE LA CROIX-RENARD.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet est complémentaire au projet proposé en première convention (Lot I.1.). En outre, le site de la Croix-Renard se rattache à la boucle thématique du paysage et en constitue le point de départ principal.

Les aménagements du site de la Croix-Renard seront orientés pour mettre en valeur les aspects liés au paysage. Les aspects liés à la mobilité sont traités dans un projet du lot I concernant les déplacements doux.

Le projet comporte les volets suivants :

- Installation d'un poste d'observation du paysage 360°, permettant une approche ludique et didactique du territoire (idée de créer un poste d'observation en forme d'arbre creux ou de cabane dans un arbre en sollicitant les artistes de la commune).
- Création d'un espace de convivialité, avec au moins un banc.
- Entretien des haies en tant que haies basses taillées.
- Intégration des bulles à verre dans le paysage (plantation d'une haie constituant un écran paysager, ou enterrement des bulles).
- Mise en valeur de la croix.
- Installation de Valves destinées à la population.
- Mise en valeur des atouts de la commune par une signalisation adéquate (pas uniquement orientée sur Forêt).
- Rassemblement et réorganisation de la signalisation des différentes balades.
- Installation d'un panneau d'information sur les promenades.

Les aménagements seront réalisés en concertation avec les agriculteurs.

Les aménagements tiendront compte de l'utilisation des espaces proches en tant qu'espaces de mise en scène paysagère (projet du lot III).

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	X
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des premières consultations, la population avait exprimé le souhait de mieux exploiter le patrimoine rural et paysager notamment en termes d'atouts touristiques. Des allusions au développement de balades ont également été faites.

Le site de la Croix-Renard a été cité à plusieurs reprises par les membres de la CLDR comme site de mise en valeur de points de vues paysagers. Une visite de terrain a également fait émerger l'idée de créer un poste d'observation du paysage en faisant intervenir des artistes de la commune dans sa conception.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le paysage est considéré comme un atout majeur de la commune. Le site de la Croix-Renard possède la caractéristique d'offrir un point de vue à 360° sur le Pays de Herve et l'Ardenne. Le projet participe à la mise en valeur et à la sensibilisation au paysage.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur le lieu-dit de la Croix-Renard, situé en zone agricole au plan de secteur.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Lancement d'un appel à projet auprès des artistes de la commune
- Concertation avec les agriculteurs
- Réalisation du poste d'observation du paysage
- Réalisation des aménagements

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif de la stratégie de développement visé par le présent projet est : « valoriser et renforcer la qualité paysagère ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

L'intervention d'artistes de la commune dans l'élaboration du projet peut être soulignée.

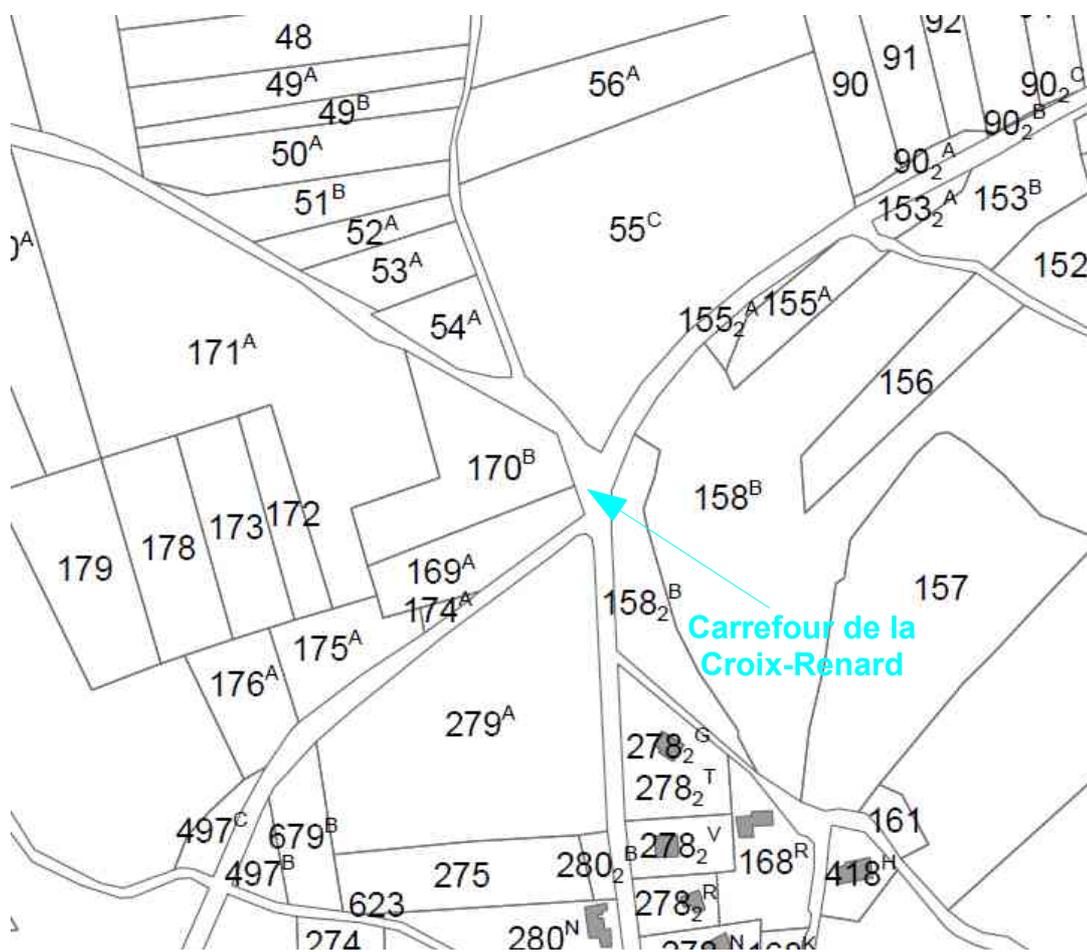
8. ANNEXES

8.1. PRISES DE VUES





8.2. SITUATION



Extrait du PLI.

II.9. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE À LA BOUTEILLE.

1. DESCRIPTION DU PROJET

La Bouteille n'est pas concernée par le passage d'une boucle thématique, mais se situe dans la boucle faisant le tour de la commune.

Un espace sera aménagé à proximité du château d'eau, de manière à créer un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants et une halte pour les promeneurs.

Les aménagements du site comporteront les points suivant :

- Installation d'un panneau d'information sur les promenades,
- Installation de valves d'informations destinées aux habitants,
- Création d'un espace de jeux et d'un espace de parking,
- Plantation d'un bel arbre,
- Embellissement du château d'eau et de ses abords,
- Mise en valeur du point de vue depuis le château d'eau.

L'aménagement du débouché du chemin à créer, route de la Péri (Le Tour d'Olne) sera pris en compte.

Les aménagements devront permettre et favoriser l'organisation de festivités locales de quartier.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief		Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne	X		

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet a été proposé dans le cadre d'un groupe de travail sur les dynamiques de rencontre.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La Bouteille est excentré par rapport au village d'Olne et les espaces publics sont limités à la voirie. La création d'un espace de convivialité dans le quartier s'inscrit dans une dynamique visant à limiter l'effet dortoir.

4. LOCALISATION

Le projet concerne le hameau de La Bouteille, situé au nord-est de la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Conception et réalisation des aménagements.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

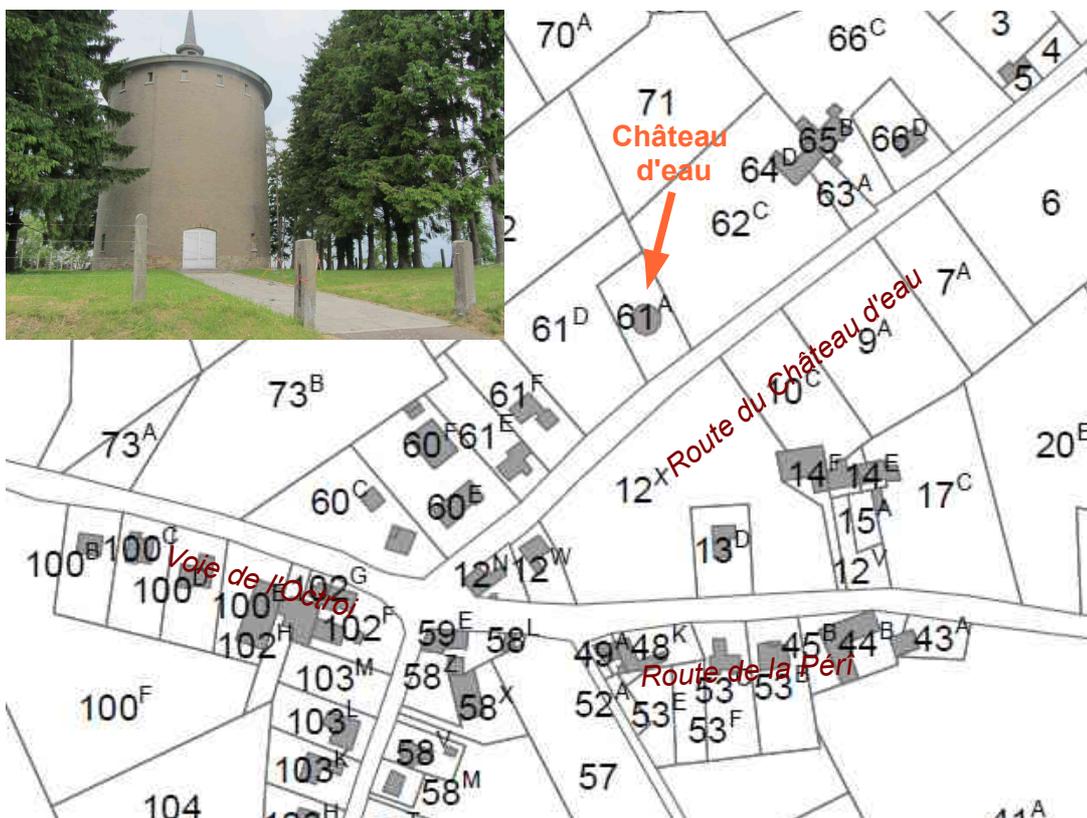
Il s'agit avant tout de renforcer l'identité communale et d'améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans le cadre du présent projet.

8. ANNEXE

8.1. SITUATION ET PRISE DE VUE



II.10. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE À SAINT-HADELIN (FACE À L'ÉCOLE).

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet se rattache à la boucle thématique « Les bords de Magne et le fief » et en constitue le point de départ principal.

L'espace public en face de l'école comprend quelques jeux et un banc public. La plaine de jeux est fréquentée notamment par les classes de l'école et par les parents qui attendent leurs enfants. L'espace, est agrémenté par de beaux arbres.

Le seul inconvénient est la dénivelée importante qui rend l'espace peu accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. Le projet consiste dès lors à aménager une petite plate-forme accessible aux PMR, dans le haut de l'espace, en lien avec le parking.

Les aménagements du site seront légers, de manière à ne pas dénaturer l'endroit.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vausale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre		Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst		Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors d'une visite de terrain à Saint-Hadelin que le projet a émergé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Un aménagement léger permettrait la fréquentation de l'espace devant l'école par les PMR, le site étant actuellement fort pentu.

4. LOCALISATION

Le projet concerne l'espace public situé devant l'école de Saint-Hadelin.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Conception et réalisation des aménagements.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

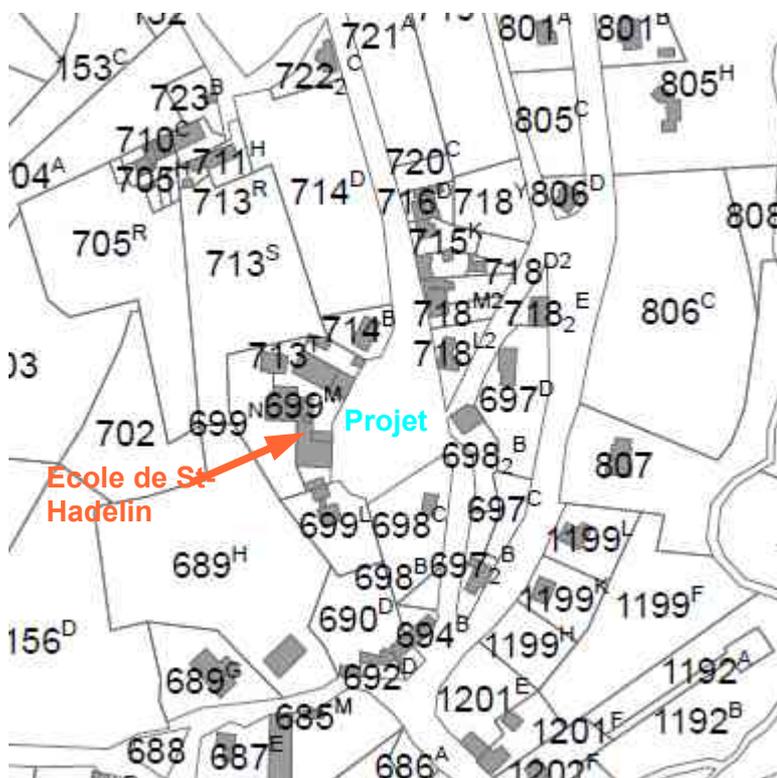
Il s'agit d'améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Aucune création d'emplois n'est envisagée dans le cadre de ce projet.

8. ANNEXE

8.1. SITUATION



8.2. PRISES DE VUE



Espace devant l'école.



Espace devant l'école.



Espace devant l'école.

II.11. MISE EN PLACE D'UN RELAIS LOCAL POUR LA PROMOTION DU TOURISME.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Développement d'un produit touristique basé sur le réseau de chemins (les boucles thématiques), et valorisant le patrimoine naturel et bâti, les produits du terroir :

- promotion des balades guidées, les promenades balisées.
- organisation de promenades pédagogiques avec formation : nature, géographie, histoire.
- organisation de rallyes pédestres.
- réhabilitation et/ou amélioration de l'entretien de certains chemins et sentiers, en concertation avec les promeneurs, les jeunes (respect de la réglementation des véhicules sportifs qui empruntent les chemins).
- création d'une association de guides organisant des balades.
- formation de guides de promenades sur le paysage et autres balades à thème.
- utilisation des nouvelles technologies (balades audioguidées avec téléchargement de mp3 sur internet, bornes d'informations virtuelles).

Promotion du tourisme Olnois :

- édition de dépliants touristiques (sites à visiter, lieux d'hébergement, ...) et de livrets/cartes de promenades.
- distribution des dépliants, livrets et cartes dans les commerces de la commune.
- placement de cartes de localisation « vous êtes ici ».
- mise en valeur de la borne touristique interactive (et y adjoindre un distributeur de cartes).
- organisation de la location d'audiophones pour les balades audio-guidées.

Développement des structures d'accueil touristique

- intégration d'un point de restauration (taverne) ouverte à tout public à la cafétéria du hall omnisports ou au bâtiment des Montagnards ;
- création d'hébergements adaptés à l'identité olnoise (chambres d'hôtes, tables d'hôtes à la fermes, ...), et permettant notamment aux entreprises agricoles de diversifier leurs activités ;
- promotion des initiatives privées d'accueil via la Maison du Tourisme du Pays de Herve et le site internet communal ;

Le développement des structures d'accueil touristique est également à mettre en relation avec le projet de création d'une ferme didactique (projet III.1.).

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Lors des séances de consultation de la population, le manque d'établissements HORECA dans la commune avait été soulevé, de même que le souhait de développement d'un tourisme doux. Les membres de la CLDR considèrent que le réseau de promenades et les événements de type « Olne Autrefois » constituent la base du développement touristique à Olne.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Etant donné le manque d'infrastructures d'accueil, les touristes passant par Olne ne participent pas à la vie de la commune. Généralement les activités se résument à faire une balade. La promotion du tourisme sur le territoire d'Olne pourrait permettre la création d'infrastructures HORECA notamment, bénéfique également aux habitants.

4. LOCALISATION

Ce projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Concevoir le relais touristique en partenariat avec la Maison du Tourisme du Pays de Herve.
- Développer la structure touristique.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

L'objectif principal visé est d'augmenter et diversifier les activités économiques et les services. La politique de développement touristique à Olne va également dans le sens d'une valorisation du patrimoine et du paysage. En outre, l'installation d'établissements HORECA vise à améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois pourrait être envisagée dans le cadre de ce projet, selon l'ampleur de la structure touristique mise en place.

II.12. ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE CONVIVIALITÉ.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise l'information, la communication, la mise en évidence et la reconnaissance du travail agricole.

Le projet peut être décrit de la manière suivante :

- Rédaction d'une charte de convivialité agriculteurs / non agriculteurs et ruraux / néo-ruraux, expliquant la ruralité et ses mutations actuelles.
Il s'agit d'améliorer les relations entre agriculteurs / non agriculteurs, de valoriser le travail agricole d'aujourd'hui et de valoriser le rôle de l'agriculteur dans la société.
Cette charte pourrait, en outre, devenir un vecteur de promotion et d'incitation à la découverte des produits locaux.
- Édition d'une revue ou d'un folder d'information, d'un calendrier, d'un agenda,... pour une meilleure connaissance du monde agricole.
- Organisation d'exposition de photos des agriculteurs de la commune dans le hall d'entrée de l'administration communale.
- Organisation d'une journée « fermes ouvertes ».
- Faire connaître les agriculteurs de la commune qui pratiquent la vente directe.
- Encourager les agriculteurs à la diversification agricole (par exemple l'agro foresterie, le tourisme à la ferme, etc.).

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

La population, lors des consultations villageoises et des groupes de travail, a manifesté son souhait d'associer les agriculteurs au développement de la commune tout en témoignant d'une relative méconnaissance du contexte dans lequel ils évoluaient. C'est sur base de ce constat que la volonté de créer un document permettant aux uns et aux autres de mieux se connaître a été imaginé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Pour survivre, l'agriculteur doit s'adapter aux exigences du monde d'aujourd'hui et en particulier de la Politique Agricole Commune, en perpétuelle évolution.

L'agriculture d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec l'imaginaire collectif (mode de travail, taille des exploitations, ...). La commune peut apporter un soutien aux agriculteurs en aidant à mieux faire connaître le monde agricole (ex : normes, réglementations strictes).

Il s'agit de développer une complémentarité entre la commune, les citoyens, et les agriculteurs.

4. LOCALISATION

/

5. TÂCHES À RÉALISER

Il s'agit de mettre un groupe de travail en place pour :

- Analyser les « chartes » existantes ;
- Évaluer l'intérêt d'autres solutions potentielles (calendrier, agenda, vidéo,...) ;
- Choisir la formule qui sera utilisée ;
- Organiser un concours pour associer la population (écoles) à sa réalisation ;
- Faire un appel d'offre.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de renforcer l'identité communale, valoriser le patrimoine, améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emploi n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

II.13. RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Afin de favoriser l'accueil des nouveaux habitants le projet vise la rédaction et la distribution d'un guide communal reprenant des informations pratiques (gestion des déchets, liste des associations, etc.). La charte de convivialité (autre projet du lot II) sera également distribuée aux nouveaux habitants, et en particulier les néo-ruraux qui devront s'adapter au cadre de vie de la commune.

Un système de parrainage sera mis en place par quartier.

Une réunion annuelle avec les nouveaux habitants sera organisée et proposera diverses activités.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

L'information des nouveaux habitants était déjà citée lors des premières consultations de la population. Le présent projet a été mentionné lors de groupes de travail, notamment sur base du témoignage d'une nouvelle habitante exprimant sa difficulté d'intégration et de rencontre avec les autres habitants.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans une dynamique visant à limiter l'effet dortoir et à impliquer les habitants dans la vie de leur commune. Il s'agit en outre d'affirmer le caractère rural de la commune, en informant les néo-ruraux que le mode de vie rural est différent du mode de vie urbain (par exemple, l'activité agricole ne doit pas être ressentie comme une nuisance).

4. LOCALISATION

Le projet porte sur l'ensemble du territoire communal.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Concevoir et réaliser des brochures d'accueil.
- Mettre en place une procédure d'accueil dès l'inscription des nouveaux habitants dans la commune.
- Établir une collaboration entre les services de l'administration et les personnes ressources des différents quartiers.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de renforcer l'identité communale et d'améliorer les dynamiques de rencontre.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

Aucune création d'emplois n'est envisagée dans le cadre de ce projet.

II.14. CRÉATION D'UNE DYNAMIQUE INTER-ASSOCIATIONS.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise d'une part à améliorer les échanges entre associations par la création d'une plate-forme commune réunissant les associations mais permettant également d'établir le dialogue avec la commune et les habitants.

La création de la plate-forme d'échanges entre associations pourrait mener à la réalisation de partenariats, la création de projets communs, le développement de synergies.

D'autre part, l'élaboration d'un programme commun permettrait aux associations de se faire connaître. Il s'agit dès lors d'améliorer la communication en diffusant les avis d'activités via le site internet communal et via la réalisation d'un annuaire des associations.

A noter que des premières actions ont déjà été menées dans ce sens :

- Le site internet permet à l'heure actuelle de relayer diverses activités organisées dans la commune, et un agenda des réservations des salles a été mis en ligne.
- Un conseil consultatif des utilisateurs du hall omnisports va être mis sur pied, en vue d'en cogérer l'occupation et de permettre les rencontres entre les associations, quelles soient culturelles ou sportives. Une demande de subvention (Fondation Roi Baudouin) a été introduite pour engager une personne devant structurer l'ensemble. Il s'agira par la suite de réaliser un centre sportif local intégré.

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Ce projet a été mentionné lors des consultations de la population et par les membres de la CLDR, notamment lors de groupes de travail.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

Le secteur associatif olnois est très diversifié mais parfois peu connu des habitants. La mise en lumière des activités des associations permet de favoriser leur développement, et d'inscrire Olne en tant que commune vivante de façon à modérer l'effet dortoir.

4. LOCALISATION

Ce projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Création d'un centre sportif local intégré et mise en place d'un conseil consultatif des utilisateurs du hall omnisports ;
- Création d'une plate-forme réunissant toutes les associations de la commune et élaboration d'un programme commun des activités.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Les deux objectifs principaux visés par ce projet sont d'une part de « renforcer l'identité communale et favoriser les échanges entre le village et les hameaux » et surtout « d'améliorer les dynamiques de rencontre ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

L'engagement d'un gestionnaire de l'infrastructure sportive devra être envisagé, cette personne pouvant également avoir pour mission de coordonner la plate-forme inter-associations.

II.15. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE ET DES ÉDIFICES REMARQUABLES.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de réaliser un inventaire du petit patrimoine et des édifices remarquables et de le faire connaître. Sont concernés autant les éléments des propriétés publiques que privées.

Parmi le petit patrimoine, on peut citer les croix, potales, piliers en pierres, échaliers, puits, tombes, murs en pierres sèches, murets, biefs, fontaines, abreuvoirs, portes d'entrées, etc... .

En ce qui concerne les édifices remarquables, les membres de la CLDR ont notamment attiré l'attention sur : la ferme et la tour du château d'Olne, l'ancienne distillerie à Olne, les anciens moulins, les habitations du centre d'Olne, le hameau de Gélivaux, la maison blanche de Riéssonsart, le Fief, les séchoirs à chardons, les chapelles, les ponts, la ferme seigneuriale,

En outre, il est intéressant de signaler qu'il existe deux brochures relatives au patrimoine oinois : « Visages d'Olne » et « Olne, le petit patrimoine ».

L'inventaire du patrimoine comprendra un relevé de l'état sanitaire des éléments.

Les éléments du patrimoine public qui le nécessitent seront rénovés et mis en valeur. La mise en valeur consiste à améliorer l'accessibilité, la visibilité (éclairage, signalisation, information, fleurissement, ...) et les abords (espace de repos, plantations,...) des éléments du patrimoine.

Les propriétaires privés seront incités à entretenir et valoriser leur patrimoine, notamment en rappelant les subventions existant au niveau du département de la DGO4, Direction de la restauration, Petit patrimoine populaire wallon.

L'asbl Qualité Village Wallonie sera consultée ainsi que l'asbl Les plus beaux villages de Wallonie. La bibliothèque proposé d'également participer au projet.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage	X	Le chemin des Escaliers	
Les paysages	X	Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers	X	Le chemin de Vieux-Sart	
La Vessere	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages	X	Liaison à Falise	
La géologie	X	Liaison à Gomelevay	
Les vergers	X		
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

Déjà lors des consultations de la population, les habitants avaient émis la volonté de mettre en valeur le patrimoine architectural et le petit patrimoine de la commune. Les membres de la CLDR ont également appuyé cette idée à de nombreuses reprises, notamment lors d'un groupe de travail sur le thème du patrimoine.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

La population est très attachée au petit patrimoine et aux bâtiments remarquables de la commune, comme témoignage historique. La manifestation « Olne Autrefois » atteste de l'intérêt des Olnois pour l'histoire singulière de leur commune. En outre, depuis peu, Olne fait partie des « Plus beaux villages de Wallonie » en raison notamment du cadre bâti rural traditionnel remarquable et de la volonté de développer de nouveaux produits touristiques. Dans cette optique, la proposition de valorisation de certains édifices remarquables se justifie pleinement.

Récemment une brochure sur le petit patrimoine olnois a également été éditée mais la dégradation de certains éléments nécessite d'envisager des travaux de rénovation.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur l'ensemble du territoire communal.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Faire appel à « Qualité village Wallonie », qui propose un accompagnement pour la mise en valeur du petit patrimoine et des édifices remarquables.
- Réaliser un inventaire comprenant une analyse de l'état sanitaire des éléments du patrimoine.
- Rénover certains éléments.
- Faire connaître le patrimoine (site internet, brochures, panneaux, visites organisées thématiques).

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit de « renforcer l'identité communale » et de « valoriser le patrimoine ».

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La création d'emplois n'est pas envisagée dans ce projet.

II.16. MISE EN PLACE D'ACTIONS COMMUNALES VISANT LA GESTION DES EAUX DE PLUIE ET LEUR RÉCUPÉRATION.

1. DESCRIPTION DU PROJET

En ce qui concerne la gestion des eaux de pluie

Il s'agit de lutter contre les inondations et les érosions ainsi que d'assurer le réapprovisionnement des nappes souterraines .

Les actions viseront à ralentir le ruissellement, stocker et infiltrer les eaux de pluies non polluées par exemple par la création de noues, fossés, tranchées, espaces inondables, toitures stockantes, puits d'infiltration, par la mise en place de mesures agri-environnementales, etc...

Il s'agit également de mener des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et propriétaires privés afin de garantir une pérennité des mares et zones humides intéressantes.

En ce qui concerne la récupération des eaux de pluie

La récupération des eaux de pluie est à favoriser dans le cadre d'effort global d'économie des ressources naturelles.

L'eau de pluie peut être utilisée :

- par les particuliers : pour l'alimentation des WC, du lave linge, arrosage du jardin, du potager, nettoyage des véhicules, remplissage des piscines ;
- par les agriculteurs : élevage, nettoyage, arrosage ;
- par les collectivités locales : divers nettoyages (routes, trottoirs, véhicules, salles des fêtes, etc.) ; arrosage (espaces verts, terrains de sport, etc.) ; stockage (réserve pour les pompiers, réserve pour le remplissage des piscines, etc.)
- etc...

Le projet consiste d'une part à équiper les bâtiments publics communaux avec une citerne de récupération des eaux de pluie et de faire respecter la législation en matière de nouvelles constructions.

Actuellement, la législation oblige les nouvelles constructions à prévoir une citerne de récupération d'eau de pluie. Or, dans certains cas, les descentes de toit ne sont pas raccordées à la citerne. Il faudrait intervenir pour que la législation soit réellement respectée.

Le projet doit permettre l'innovation en ce qui concerne les infrastructures de récolte et d'utilisation de l'eau de pluie.

Enfin, à terme, des visites d'infrastructures pourront être développées sur la commune afin de mieux sensibiliser la population à cette problématique.

En ce qui concerne l'exemplarité de la commune

La commune devrait donner l'exemple en équipant les bâtiments communaux avec une citerne d'eau de récupération.

Il faut ici signaler qu'il existe une ancienne citerne sous la place. Les eaux des toits de la maison communale et de l'église pourraient y être récoltées afin de favoriser le recyclage de l'eau de pluie et d'éventuellement réactiver la fontaine.

Les participants au groupe de travail rappellent que les moulins banaux constituaient une spécificité d'Olne. Cette spécificité basée sur la thématique de l'eau pourrait être

valorisée et déclinée sous différents aspects (Pompe à la Falize, moulin Locket, 1ère centrale électrique, mares en zone Natura 2000). L'eau pourrait être un thème fédérateur pour l'identité olnoise, à mettre en relation avec une boucle de promenade thématique.

Liens avec les boucles thématiques et les liaisons utilitaires

Boucle thématique		Liaison utilitaire	
Les bords de Magne et le Fief	X	Le chemin du Tilleul	
Les oiseaux du bocage		Le chemin des Escaliers	
Les paysages		Le chemin des Demoiselles - Vaussale	
La biologie et les échaliers		Le chemin de Vieux-Sart	
La Vesdre	X	Le chemin entre le Fief et la Croix-Renard	
Le circuit du karst	X	Le chemin entre Chinehotte et la Croix-Renard	
Bocages et paysages		Liaison à Falise	
La géologie		Liaison à Gomelevay	
Les vergers			
Le tour d'Olne			

2. ORIGINE DE LA DEMANDE

C'est lors d'un groupe de travail portant sur l'objectif d'améliorer l'état de l'environnement que le projet de gestion et de récupération des eaux de pluies a émergé.

3. JUSTIFICATION DU PROJET

L'eau est omniprésente à Olne que ce soit par les cours d'eau qui donnent leur identité à plusieurs entités paysagères, par l'importance et la régularité de sa nappe phréatique ou les nombreux vestiges de moulins et biez qui confirment le lien spécial qui existe depuis toujours entre les Olnois et l'eau.

En outre, la récupération d'eau de pluie permet aux usagers de faire des économies et de préserver la ressource en eau. La récupération des eaux de pluie présente par ailleurs un intérêt en limitant les impacts des rejets d'eau pluviale ce qui permet de diminuer l'impact causé par l'imperméabilisation croissante des sols et les problèmes d'inondation qui peuvent en découler. De plus, la consommation d'eau par l'homme ne cesse d'augmenter alors que les ressources disponibles restent identiques, le coût économique et écologique du traitement de l'eau augmente considérablement.

Il est donc primordial de préserver l'eau douce, qui ne représente que 3% de l'ensemble des réserves d'eau sur terre. Si on considère que près de 50% de l'eau consommée par le Belges ne nécessite pas d'être potable, un système de récupération permet jusqu'à 50% d'économie sur la facture des citoyens, sans compter le soulagement du réseau public.

4. LOCALISATION

Le projet porte sur toute la commune.

5. TÂCHES À RÉALISER

- Établir un diagnostic des travaux de gestion des eaux de pluie à réaliser sur le domaine public et programmer ces travaux.
- Équiper les bâtiments communaux d'un système de systèmes de récupération des eaux de pluies et faire fonctionner la fontaine de la place du village.
- Mettre en valeur les actions communales réalisées.
- Sensibiliser les agriculteurs aux mesures agri-environnementales.

- Sensibiliser les citoyens à la récupération des eaux de pluies.

6. OBJECTIFS VISÉS ET SYNERGIES

Il s'agit avant tout d'améliorer l'état de l'environnement. À cela on peut ajouter les objectifs de valoriser le patrimoine et de renforcer la qualité paysagère.

7. CRÉATION D'EMPLOIS ENVISAGÉE

La présence d'un éco-conseiller dans la commune pourrait être envisagée dans le cadre de ce projet.

